



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

L'acheteur adhère entièrement et sans réserve aux conditions générales de vente de la Société API mentionnée ci-dessous du présent document qui comprennent notamment une clause de réserve de propriété.

Ces conditions prévaudront sur les conditions d'achat de l'acquéreur, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

1 - OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente font intégralement partie de nos stipulations contractuelles. Elles sont donc applicables de plein droit à tout contrat de vente passé par la Société API. L'acheteur renonce expressément à ses propres conditions générales d'achats dans la mesure où elles contredisent ces conditions générales de vente. Toutes conditions contraire à ces conditions générales de vente sera donc inopposables à la Société API, sauf accord express et par écrit de la Société API.

2 - COMMANDES

Les commandes adressées au vendeur ne deviennent définitives et n'engagent le vendeur qu'après confirmation.

Toute commande verbale ou téléphonique devra impérativement être confirmée par écrit. Toute résolution ou modification par l'acheteur ne sera prise en considération que si elle est parvenue par écrit au vendeur avant l'expédition des produits. Les pièces, objet d'une commande "spéciales" ne seront reprises en aucun cas.

3 - PRIX

Les prix donnés par téléphone ou par un représentant de la Société API ne le sont qu'à titre indicatif et ne pourront être considérés comme un engagement tant qu'ils n'auront pas été confirmés. Nos prix s'entendent pour des marchandises en nos magasins, non emballés, le coût des emballages étant à la charge exclusive des clients. Nos propositions, alors même qu'elles revêtent une forme de devis, ne peuvent donner lieu à réclamation. La société API se réserve le droit de modifier, remplacer ou annuler, sans aucun préavis, les spécifications techniques ou prix figurant sur le catalogue.

4 - LIVRAISON

La livraison est effectuée par nos soins ou par le biais d'un transporteur dans les locaux du vendeur ou par mise à disposition dans nos locaux. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons globales ou partielles. Les détails d'exécution ou de livraisons de commandes sont respectés dans toute la mesure du possible mais ne sont communiqués qu'à titre indicatif. Les retards éventuels ne pourront, en aucun cas, donner lieu à un refus de réception ou à une indemnité quelconque. Toutes les marchandises dont le mode d'expédition sera imposé par le client seront automatiquement envoyées en port dû. Les marchandises, même lorsqu'elles sont livrées en franco, s'entendent pour la livraison sur camion et voyagent aux risques et périls du destinataire. Les dommages et détériorations survenant en cours de déchargement ne sont pas de la responsabilité de la Société API. Tout enlèvement fait par le client à notre usine ne peut donner lieu à aucune indemnité, ni réduction, même lorsque la Société API effectue le franco.

La livraison FRANCO s'effectue pour toute commande à partir de 400,00 €.

Le cas de force majeure et/ou les événements indépendants de notre volonté ou de ceux de nos fournisseurs, par exemple, grève, bris de machine, interruption de transport etc... entraînera à notre choix, soit la suspension momentanée des livraisons, soit la résolution de la commande sans dommage et intérêts.

5 - PAIEMENT

Les conditions de paiement sont définies. En règle générale nos factures sont payables nettes et sans escompte à 30 jours fin de mois suivant la date de livraison.

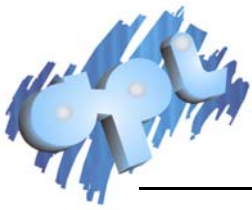
Le fait de bénéficier d'une facilité de paiement n'entraînera aucune obligation de notre part à maintenir celle-ci. Le défaut de paiement d'une seule commande entraînera aux choix du vendeur, soit la résolution de toutes les autres commandes, soit l'échéance du terme pour les autres commandes. Le vendeur pourra faire usage de cette clause à tout moment aussi longtemps qu'une somme impayée demeurera exigible et même après avoir d'abord poursuivi le paiement ou aussi longtemps que n'aura disparue la cessation de paiement de l'acheteur.

6 - RESERVE DE PROPRIETE

La loi 80335 du 12 mai 1980 relative à la clause de réserve de propriété est applicable aux marchandises décrites sur le présent document, celle-ci restant en effet notre propriété jusqu'à paiement complet.

7 - PENALITES DE RETARD

En cas de retard de paiement, un intérêt égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal sera appliqué sur le montant HT de la facture (décret 92-1442 du 31 décembre 1992).



SUR DEMANDE

TUBE

RACCORD

ROBINETTERIE

COLLIER DE FIXATION

COLLE

DECAPANT

PLAQUE

PROFILE

SOUDURE

VENTILATION

COLLIER DE SUPPORTAGE

EVACUATION

TUYAU SOUPLE

COLLIER DE SERRAGE

VISSERIE INOX

RACCORD STRAUB

RACCORD POMPIER - RACCORD A CAME

RESINE

OUTILLAGE

ETC ...

Les données contenues dans ce tarif sont fournies de bonne foi.

Cependant, les gammes de produits étant sujet à extensions et améliorations, les descriptions ainsi que les cotes, dimensions et caractéristiques mentionnées dans ce tarif ne sont données qu'à titre indicatif, et ne sauraient constituer un engagement pour API.

Toute reproduction totale ou partielle de ce tarif est interdite sans accord préalable et écrit de la société API.